

## ► STOCKAGE DES CEREALES

**1. Avant la récolte, les installations de stockage doivent être vidées et bien nettoyées.** Ne jamais mélanger le grain de la nouvelle récolte avec le reste du stock de l'année précédente.

Le nettoyage des installations peut être complété par un traitement insecticide homologué.

Par ex. pyrimiphos-méthyl (Pirigrain 250) 3 à 4 semaines avant le stockage. Attention retrait du Badineb (pyrethrines+butoxyde de pipéronyl) à la distribution depuis le 20/11/2019 et à l'utilisation 20/11/2020.

**Pour les traitements insecticides directement sur le grain** il est possible d'utiliser les matières actives : par ex. pyrimiphos-méthyl (Pirigrain 250), deltaméthrine + butoxyde de piperonyl (Deltagrain CE 25 PB).

**2. Après la récolte, ventilez** jusqu'à atteindre le 1er palier à 20 °C pour abaisser la température du grain, avec l'air frais de la nuit. **Il faut une différence de 7 à 10°C entre l'air et le grain pour un refroidissement efficace.**

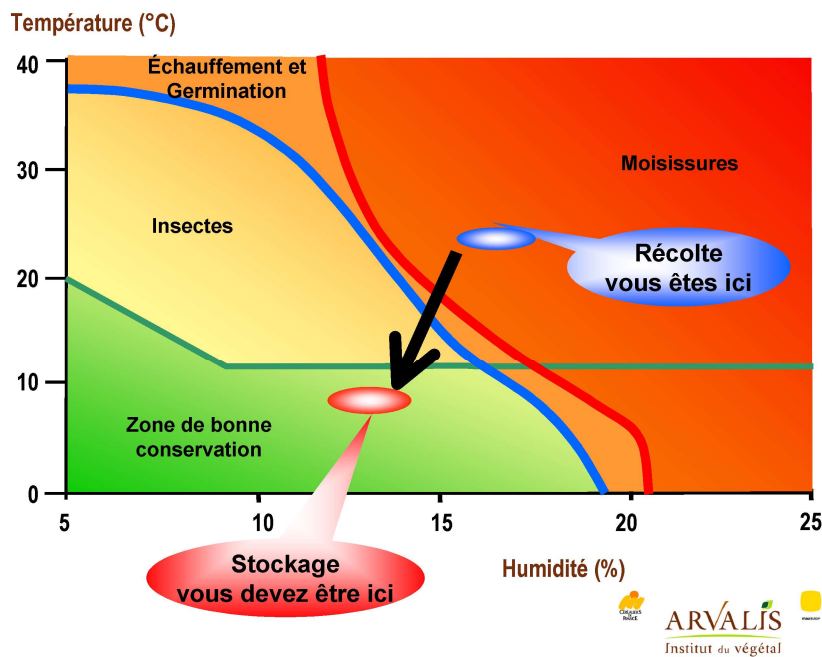
Ne pas attendre le remplissage complet de la cellule, d'autant plus si le grain est petit car l'air circule moins bien entre les grains. Arrêter la ventilation le matin avant la remontée de température.

Pour le 2<sup>ème</sup> palier en septembre, il faut ramener la température autour de 12 °C pour limiter le développement des insectes et moisissures. Attention un air trop froid (différence supérieure à 15°C entre l'air et le grain) provoque de la condensation sur les parois de la cellule.

Un 3<sup>ème</sup> palier à 5 °C en novembre/janvier aura un effet de désinsectisation.

Positionnez la sonde en haut du tas pour contrôler la température.

**Au cours du stockage, vérifiez aussi l'humidité qui doit être inférieure à 14%.**



Chambres d'agriculture de Bretagne \_ Fiche Céréales Stockage \_ MAJ 2022 06 22

Rédacteurs des conseils : Anne-Thérèse Bilot, Stéphanie Montagne, Philippe Lannuzel, Claire Poyac

La Chambre d'agriculture de Bretagne est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA. Notre Conseil Cultures collectif est rédigé à partir des observations des conseillers de la Chambre d'Agriculture, en lien avec le [Bulletin de Santé du Végétal](#), les références techniques produites par le Service Agronomie de la Chambre d'Agriculture de Bretagne et les Instituts Techniques [Arvalis - Institut du Végétal](#) et [Terres Inovia](#).